

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Le 11 Juillet 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ	Adjointe	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme QUILLET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BASQUE, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

325 - OBJET : Modification des statuts de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de M. le Président de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île, il convient de modifier les statuts de l'EPCI, suite à plusieurs remarques de la Préfecture, afin qu'un nouvel arrêté préfectoral soit établi.

Cette modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la CdC. Elle sera effective sous réserve d'une majorité qualifiée, à savoir : la moitié au moins des communes membres représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes membres, représentant plus de la moitié de la population totale.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification telle que détaillée ci-dessus, des statuts de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île, dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Approuve la modification des statuts de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île telle que détaillée ci-dessus,
- ☞ Adopte les nouveaux statuts de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île,
- ☞ Dit que la présente décision sera notifiée à M. le Président de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230711-325-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 12/07/2023